



Note de présentation brève et synthétique Budget Primitif 2022

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Disponible sur le site internet www.smbam.fr et dans les locaux du syndicat sur demande.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2022.

Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

Le présent budget décrit l'ensemble des crédits pour l'année 2022, aussi bien en dépenses qu'en recettes.

Par ailleurs, le rapport d'orientation budgétaire présenté le 25 janvier 2022 a posé les bases à partir desquelles le budget primitif pour l'exercice 2022 a pu être construit.

1. Section de fonctionnement

Le budget primitif 2022 s'équilibre en fonctionnement à 1 433 717,67 €.

➤ Dépenses de fonctionnement

Chap.	Libellé	Pour mémoire BP 2021	BP 2022
011	Charges à caractère général	400 609,58	384 490,00
012	Charges de personnel et frais assimilé	271 338,13	301 440,00
65	Autres charges de gestion courante	30 502,00	27 705,00
022	Dépenses imprévues	28 748,77	30 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		731 198,48	743 635,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>306 000,00</i>	<i>548 350,49</i>
042	<i>Opérations d'ordre transfert entre sections</i>	<i>132 817,50</i>	<i>141 732,18</i>
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		438 817,50	690 082,67
TOTAL		1 170 015,98	1 433 717,67

Les dépenses réelles prévues pour 2022 augmentent légèrement (1,7%). Cette augmentation se caractérise d'une part par l'augmentation des charges de personnel (11%) en raison de l'emploi d'un équivalent temps plein sur 12 mois contre 10 en 2021, de la gratification d'un stagiaire et de l'augmentation réglementaire des salaires, et d'autre part par la baisse des charges à caractère général et des autres charges.

Concernant les « charges à caractère général », environ 70% des dépenses inscrites au BP 2022 concernent des prestations de services extérieurs relatives aux opérations de gestion de la ripisylve, de fauchage, ainsi que les frais d'entretien et de surveillance des bassins écrêteurs de crues. Les 30 % restants concernent les frais de fonctionnement du syndicat et de la régie.

Le virement à la section d'investissement augmente de 79 %. Cet autofinancement permet de financer les travaux et opérations d'investissement prévus.

➤ Recettes de fonctionnement

Chap.	Libellé	Pour mémoire BP 2021	BP 2022
74	Dotations, subventions et participations	840 291,92	1 066 250,20
75	Autres produits gestion courante	370,00	380,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		840 661,92	1 066 630,20
042	<i>Opérations d'ordre transfert entre sections</i>	<i>50 764,81</i>	<i>50 764,81</i>
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		50 764,81	50 764,81
002	Excédent de fonctionnement reporté	278 589,25	316 322,66
TOTAL		1 170 015,98	1 433 717,67

Ces recettes proviennent principalement :

- Des **participations** :

PARTICIPATIONS PREVISIONNELLES 2022					
	PARTICIPATION MUTUALISÉE 1er appel avril 2022		PARTICIPATIONS INDIVIDUELLES		TOTAL
	%	Montant TTC	Montant estimatif TTC		Montant TTC
			1er appel avril 2022	2ème appel octobre 2022	
CAPB	54,90%	269 010,00 €	88 354,57 €	51 117,76 €	408 482,33 €
CCPOA	16,30%	79 870,00 €	91 604,11 €	27 034,20 €	198 508,31 €
CA GRAND DAX	9,20%	45 080,00 €	0,00 €	0,00 €	45 080,00 €
CC MACS	12,30%	60 270,00 €	0,00 €	0,00 €	60 270,00 €
CC SEIGNANX	7,30%	35 770,00 €	3 448,43 €	54 945,42 €	94 163,85 €
TOTAL	100%	490 000,00 €	183 407,11 €	133 097,38 €	806 504,49 €

La participation mutualisée demandée aux adhérents (CAPB, CCPOA, CC MACS, CC Seignanx, CA du Grand DAX) augmente largement en 2022 afin de continuer à financer le fonctionnement du syndicat et les programmes de travaux envisagés chaque année.

Les participations individuelles évoluent en fonction des opérations à réaliser propres à chaque territoire.

- Des **subventions** avec notamment celles de l'Agence de l'Eau Adour Garonne qui financent 50 % des postes des agents et 20 % des opérations de gestion de la ripisylve et de ramassage des déchets.

2. Section d'investissement

Le budget primitif 2022 s'équilibre en investissement à 1 457 865,96 €.

➤ Dépenses d'investissement

Chap.	Libellé	Pour mémoire BP 2021	RAR 2021	Vote 2022	Total BP 2022
20	Immobilisations incorporelles	210 120,64	103 250,44	22 000,00	125 250,44
204	Subventions d'équip. versées	1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00
21	Immobilisations corporelles	24 200,00	2 860,00	181 000,00	183 860,00
23	Immobilisations en cours	200 000,00	138 396,00	60 000,00	198 396,00
	Opérations d'équipements	667 445,61	161 357,63	657 295,20	818 652,83
020	Dépenses imprévues	28 467,80		32 622,66	32 622,66
Total des dépenses réelles d'inv.		1 131 734,05	407 364,07	952 917,86	1 360 281,93
040	<i>Opérations d'ordre transfert entre sections</i>	50 764,81		50 764,81	50 764,81
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	487 967,19		46 819,22	46 819,22
Total des dépenses d'ordre d'inv.		538 732,00		97 584,03	97 584,03
TOTAL		1 670 466,05	407 364,07	1 050 501,89	1 457 865,96

Les immobilisations incorporelles comprennent les études.

Les immobilisations corporelles augmentent fortement par rapport à 2021 en raison de la mise en place/achat de sondes pour les bassins écrêteurs de crues et des travaux de protection de berges qui ne font plus l'objet d'une opération.

Les immobilisations en cours prévoient divers petits travaux d'investissement et en restes à réaliser les travaux suite aux crues de janvier 2021,

Détail des opérations d'équipements :

Opérations	RAR 2021	Vote 2022
2020-04 Restauration ripisylve 40	66 199,69	
2020-05 Restauration ripisylve Aran/Arduavy	4 224,34	
2021-01 Ouvrages hydrauliques	22 953,60	
2021-02 Restauration ripisylve DPF 64	67 980,00	
2022-01 Ouvrages hydrauliques		96 000,00
2022-02 Restauration ripisylve DPF 64		69 600,00
2022-03 Restauration ripisylve 40		240 000,00
2022-04 Restauration ripisylve Aran/Arduavy		30 000,00
2022-06 Travaux crues décembre 2021		120 000,00
2022-07 Travaux berge CAME		33 295,20
2022-08 Travaux système endiguement du sablot		68 400,00
TOTAL	161 357,63	657 295,20

➤ Recettes d'investissement

Chap.	Libellé	Pour mémoire BP 2021	RAR 2021	Vote 2022	Total BP 2022
10	Dotations, Fonds divers et réserves	130 000,00		78 000,00	78 000,00
13	Subventions d'investissement reçues	268 949,00	139 243,88	235 600,00	374 843,88
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	28 754,98		118 502,65	118 502,65
Total des recettes réelles d'investissement		427 703,98	139 243,88	432 102,65	571 346,53
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>306 000,00</i>		<i>548 350,49</i>	<i>548 350,49</i>
040	<i>Opérations d'ordre transfert entre sections</i>	<i>132 817,50</i>		<i>141 732,18</i>	<i>141 732,18</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>487 967,19</i>		<i>46 819,22</i>	<i>46 819,22</i>
Total des dépenses d'ordre d'investissement		926 784,69		736 901,89	736 901,89
001	Excédent d'investissement reporté	332 433,13		149 617,54	149 617,54
TOTAL		1 686 921,80	139 243,88	1 318 622,08	1 457 865,96

Les prévisions du **chapitre 10** qui correspondent au FCTVA diminuent par rapport à 2021, puisqu'en 2021, le Syndicat a perçu à la fois le FCTVA sur ses dépenses éligibles de 2020 et sur celles de 2019 du syndicat mixte du bas Adour.

Le chapitre 13 « subventions d'investissement reçues » correspond aux aides financières relatives :

- aux programmes de travaux de restauration de la ripisylve, cofinancés par la Région (20%), l'Agence de l'Eau Adour Garonne (30 ou 50%) et le Département 40 (30 %). Ces aides augmentent proportionnellement aux programmes de travaux.
- aux programmes de travaux qui font suite aux crues et qui peuvent être cofinancés par l'Etat, la Région et les Départements. Les aides financières relatives à ces travaux de confortement suite aux crues ont tendance à diminuer ces dernières années. Les taux d'intervention sont donc variables.